



NON A LA DISPARITION DE L'IRSN !

Le 8 février, la Ministre de la transition énergétique a annoncé la fusion des compétences techniques de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) avec celles de l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire). Cette fusion signe la disparition de notre Institut chargé de l'expertise technique et de la recherche scientifique sur la sûreté nucléaire et la radioprotection. Le 23 février, la Ministre a annoncé que pour mener ce projet, elle proposerait un amendement au projet de loi dit « d'accélération du nucléaire » qui sera examiné à l'Assemblée nationale à la mi-mars 2023.

UN PROJET SANS FONDEMENT

L'IRSN, créé en 2002, est l'expert public de référence dans le domaine des risques nucléaires et radiologiques. Il mène des recherches qui lui permettent d'élaborer des avis techniques fondés scientifiquement. La qualité de ses travaux est reconnue sur le plan national et international. Nous avons demandé à la Ministre de nous expliquer les motifs à l'origine de son projet. Les réponses restent largement insuffisantes : fluidifier le processus de prise de décision, renforcer l'indépendance de l'expertise... La question demeure : pourquoi casser un système qui marche ?

UNE ABSENCE D'ANTICIPATION

La Ministre engage un projet de transformation radicale du système de gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, alors qu'aucune étude d'impact n'a été réalisée. Or, personne ne sait aujourd'hui si l'ensemble des activités actuelles de l'IRSN pourra être intégré dans l'ASN du fait de son statut d'Autorité administrative indépendante (les recherches menées en partenariat avec les exploitants nucléaires, les activités commerciales, etc.). Personne ne sait si les experts et les chercheurs de l'IRSN accepteront de travailler au sein d'une Autorité administrative. De plus, la confiance placée par la société civile dans l'IRSN à travers 20 ans d'interactions va devoir être reconstruite.

40 ANS POUR CONSTRUIRE, 4 SEMAINES POUR DETRUIRE

Le système dual (IRSN-ASN) actuel est le produit d'une longue évolution qui a permis des ajustements successifs du système. Nous ne comprenons pas la précipitation avec laquelle cette réforme est engagée à travers un amendement au projet de loi d'accélération du nucléaire qui sera voté mi-mars. Ce calendrier ne permet pas de prendre en compte la complexité d'un système de gouvernance des risques qui concerne les installations nucléaires civiles et de défense, les usages médicaux des rayonnements, la gestion de crise, les impacts des rayonnements sur la santé et sur l'environnement, etc. Ce calendrier rend également impossible toute concertation préalable avec les parties prenantes : différentes administrations, exploitants nucléaires, sociétés savantes, société civile.

Mardi 28 février 2023,

à 13h30, manifestation au départ de la Place du 18 juin

à 14h30, rassemblement sur l'esplanade des Invalides

(Angles rue de Constantine – rue de l'Université)

Pétition : <https://chng.it/tzfpJGzXP>

